



L'ÉCHO DE LA GAUCHE

Politique en faveur des personnes âgées et de l'autonomie



Contact :

Hôtel du département
23, rue de la Préfecture
BP 20349
70 006 VESOUL cedex
Tél : 03 84 95 70 52
Mail : gauche70@haute-saone.fr
Web : www.gauch70.fr
Facebook : [gauche70](https://www.facebook.com/gauche70)

Entre 2006 et 2050, la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans devrait doubler pour atteindre 22%. Situation inédite dans l'histoire de l'humanité où les personnes de plus de 60 ans seront plus nombreuses que les enfants.

La société doit donc s'adapter pour permettre à tous de profiter dans les meilleures conditions sociales, économiques et sanitaires de l'allongement de l'espérance de vie.

Par sa proximité, le Département est le garant de l'égalité et des solidarités sur nos territoires, notamment en direction des personnes les plus fragilisées. A ce titre, l'action en faveur des personnes âgées et de l'autonomie est l'une de nos préoccupations majeures.

Depuis le 1er janvier 2017, la politique en faveur des personnes âgées est marquée par l'entrée en vigueur de la Loi d'adaptation de la société au vieillissement. Centrée dans ses principales dispositions sur la prévention du vieillissement, cette loi inclut notamment une revalorisation de l'APA (**Allocation personnalisée à l'autonomie**).

Les prestations d'aide à domicile sont également davantage soutenues cette année grâce à une augmentation du nombre maximal d'heures autorisées et à une diminution de la participation financière des personnes aux revenus les plus modestes (augmentation de 9 % sur 3 ans du tarif horaire d'aide à domicile).

A ces dispositions s'ajoute le « **droit au répit** » permettant aux aidants, souvent la famille proche, de prendre du repos. La Loi consacre une reconnaissance de l'intervention et de l'engagement des proches par la création de ce droit d'un montant de 500€ par an.

Au-delà du caractère technique de cette réforme, nous devons également être vigilants à la répartition équitable des résidents les plus dépendants entre les différents établissements haut-saônois.

La capacité globale des établissements permet d'accueillir dans un délai raisonnable les occupants. Le délai d'attente moyen est actuellement de 90 jours (cela peut être plus ou moins long selon l'établissement demandé). Débutée en 2016 avec l'appui du Département, la mise en place du système d'information **Via Trajectoire** de l'Agence Régionale de Santé permet d'optimiser encore davantage les délais d'attente.

D'autre part, le programme de prévention de la perte d'autonomie en direction des personnes âgées se caractérise par une nouvelle année de stabilisation des **tarifs d'hébergement**.

Le Département poursuit également son soutien financier aux opérations de réhabilitation et de mise en conformité des établissements haut-saônois : Dampierre sur Salon (170 000 €) ; Foyers logement de Rioz (150 000 €) et La Motte à Vesoul (425 000 €) ; Maisons de retraite Le Combattant à Vesoul (1 180 000 €) et Cournot Changey à Gray (35 000 €).

Enfin, notre territoire se couvre progressivement avec la mise en place d'**accueils de jour** à Vesoul, Arc les Gray, Lure, Rioz et d'accueils itinérants à Corbenay et Gevigney-Mercey.

A travers ces multiples mesures, les élus du Groupe de gauche réaffirment leur engagement et leur présence aux côtés des haut-saônois les plus fragilisés.